



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 18658

Numéro SIREN : 534 454 764

Nom ou dénomination : A. MANUGUERRA

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2013 sous le numéro de dépôt 72996



1307306601

DATE DEPOT : 2013-08-07

NUMERO DE DEPOT : 2013R072996

N° GESTION : 2011B18658

N° SIREN : 534454764

DENOMINATION : A. MANUGUERRA

ADRESSE : 46 rue Custine 75018 Paris

DATE D'ACTE : 2013/08/07

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

Jean-Claude ROZENCWAJG

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

Expert Comptable

Inscrit au Tableau de L'ordre de PARIS

55bis avenue Saint Louis 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE 06.13.59.74.17
jcr.rozen@gmail.com

RT 7/08/13

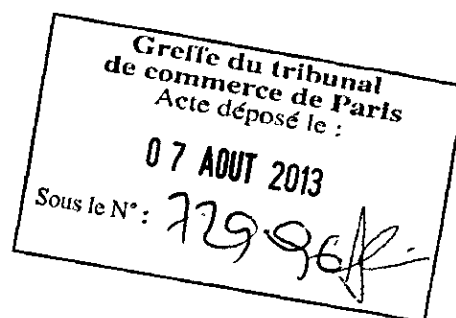
EURL ANDREA MANUGUERRA

SARL AU CAPITAL DE € 500

46, RUE CUSTINE

75018 PARIS

RCS PARIS 534 454 764



11B 18658

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

EN SOCIETE ANONYME SIMPLIFIEE

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 24 juillet 2013, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

A l'examen des comptes arrêtés au 31 décembre 2012 la synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les postes de l'actif, d'un total net de 14.493, sont constitués de l'actif immobilisé pour 1.437 et de l'actif circulant pour 13.056 ;
- Les postes du passif, d'un total de 14.493, sont constitués des capitaux propres pour 9.921 et des autres dettes pour 4.572 ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 9.421 pour un chiffre d'affaires de 37.624 et le résultat net à 9.421.

Il est à noter que la provision pour impôt sur les sociétés, d'un montant de 1.413, n'a pas été comptabilisée dans les comptes de l'exercice.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

2510 7741

2

10000

1000

100000

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à La Varenne Saint Hilaire, le 07 août 2013

Le commissaire aux comptes

Jean-Claude ROZENCWAJG

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

55, bis avenue Saint Louis

94210 La Varenne Saint Hilaire

